



# Association Mazaugaise de Tir

**Siège social :** 592, Chemin Clément Ader - 83136 Garéoult

**Tél :** 06.67.30.85.09 - **Email :** [lapetoire83@gmail.com](mailto:lapetoire83@gmail.com)

**Site Web :** [www.associationmazaugausedetir.org](http://www.associationmazaugausedetir.org)

**Siret :** 42977861600020

## Assemblée Générale - 20/09/2025

**Lieu :** Salle du Château – Mazaugues

**Pouvoirs :** 51

### Membres du Comité Directeur présents

- ARVIEU Jean-Gabriel
- BAESEL Jean-Michel
- DELORME Christelle
- DUCHI Christophe
- ETIENNE Francis
- JUNG Carl
- LLORCA Olivier
- MENAGER Stéphane
- MILLE Philippe
- RUSSEAU Christophe
- SAUVANT Didier

## **Début de séance 15h00**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **Le Président Francis ETIENNE prend la parole :**

Je remercie Monsieur Laurent GUEIT Maire de Mazaugues, ainsi que ceux qui restent à ses côtés pour leur accueil, prêt de la salle des fêtes, et participation aux événements de l'AMT.

L'Association Mazaugaise de Tir compte 544 adhérents à jour de leur cotisation. À ce jour, nous atteignons le chiffre de 557 adhérents.

Je voudrais que nous ayons une pensée pour notre ami et adhérent Jean Marcel GIOFFREDO. Il était toujours présent pour nous soutenir notamment aux différentes Assemblées Générales. Il est décédé en Juillet 2025 d'un cancer foudroyant. Nous présentons nos condoléances à la famille.

J'adresse mes remerciements aux membres adhérents de l'AMT, au Comité Directeur et aux Responsables De Tir pour leur présence à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Il est vrai que suite aux événements marquants de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire, le temps fut court pour les présentations. Aujourd'hui dans le calme et la sérénité, je vous présente les membres du Comité Directeur.

## **Rapport moral relatif à l'année 2025**

### **Responsables de tir**

Ils ont tous effectué le stage CAC et sont titulaires du brevet de premier secours (PSC1). Ces formations en groupe permettent de développer l'esprit de cohésion au sein de l'équipe.

### **Formations**

- Nous accueillons au pas de tir P2 des forces de sécurité extérieures de la Police Nationale (service de sécurité armé). Nous avons planifié un service de réservation du stand, afin de les accueillir dans de bonnes conditions. La configuration du stand leur permet d'effectuer des tirs professionnels. Le lundi matin leur est réservé. Francis ETIENNE, initiateur au sein du club, est présent afin d'assurer l'ouverture et l'accueil aux Forces de l'Ordre. De ces matinées, il en découle des revenus qui ne sont pas négligeables en fin d'année.
- Si certains adhérents ne se sentent pas totalement à l'aise sur les pas de tir, nous les encourageons à nous contacter. Des journées ou demi-journées de formation pourront être organisées à cet effet. En cas de constat de non-respect des règles de sécurité, le tireur concerné sera convoqué et accompagné par un Responsable de Tir.

### **Loisirs**

- **Noël 2024** : Le gagnant de la tombola a remporté une carabine Rime Fire calibre 22lr.
- **Janvier 2025** : Galette des rois.
- **Février 2025** : Challenge cal 22lr.

- **Mars 2025** : Vide grenier.
- **Juin 2025** : Challenge calibre 45.
- **Compétition** : Nous avons engagé deux tireurs en compétition sur les régionaux à Mazaugues puis aux Championnats de France à Châteauroux.
- Le TAR prend de l'ampleur. Trente-cinq tireurs en provenance de différents clubs ont effectué la sélection pour les régionaux à Mazaugues.

## Sécurité

La sécurité demeure notre priorité. Il est essentiel de lire attentivement le Règlement Intérieur et de veiller à son strict respect lors de la pratique de votre activité.

- Un défibrillateur a été installé près du lavabo. Le responsable incendie du Comité Directeur a formé aux premiers gestes d'utilisation, tous les Responsables de Tir.
- Le terrain a été nettoyé et désherbé avant la canicule par un artisan. Il reste à faire de l'entretien pour ne pas se laisser gagner par les herbes.
- La citerne d'eau a été contrôlée. Le niveau d'eau ne bouge pas. Un cadenas de sécurité sans a été posé sur le couvercle.
- Deux analyses d'eau sont effectuées chaque année sans remarque particulière.
- Lors de la réunion de mai 2025, le Comité Directeur a décidé d'interdire les tirs avec des munitions en provenance des pays de l'Est.
- Les tirs sur gongs non homologués sont interdits pendant la saison chaude du 15 juin au 15 septembre. En dehors de ces dates, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Responsable de Tir.
- En fin de tir, pensez à vous laver mains et avant-bras afin de retirer les résidus de poudre.
- Les photos et vidéos sont interdites dans l'enceinte du stand de tir.
- Nous déplorons toujours les tirs effectués sur des matériaux autres que des cibles réglementaires.
- Les personnes qui viennent pour faire n'importe quoi sauf du tir au stand seront convoquées et sanctionnées par le Comité Directeur sans aucun préavis.

## Bien-être

- Chaque semaine, les toilettes sont nettoyées. À chaque passage, il est nécessaire de laisser propre, d'éteindre la lumière et de ramener la clé à l'accueil.
- L'écran multimédia qui a été installé permet de visualiser les différents matériels de tir à la location au stand.

## Dons

- La société P.... a fait un don mécène à l'AMT de tee-shirts jaune fluo. Ils seront en vente à l'accueil au tarif de 10€. Par grande chaleur, ils seront très pratiques et visibles à grande distance grâce à leur couleur vive et leur logo marqué au nom de l'AMT.

- La Sté R... a fait un don mécène pour la mise en place de sa banderole publicitaire sur le mur.

Nous les remercions.

### Travaux

- La sécurité sur la falaise a été renforcée, notamment par la réparation du grillage, endommagé par des individus irresponsables et inconscients du danger. Un constat d'huissier a été établi, justifiant les travaux d'entretien engagés. Trente panneaux de prévention ont été installés tout autour du site pour sensibiliser au danger. Depuis ces actions, aucune nouvelle dégradation n'a été constatée.
- L'alimentation électrique des postes de tir et le branchement des prises ont été effectués à 50, 100 et 200 mètres.
- **Pièges à balles** : La canicule sur le terrain a ralenti considérablement l'avancée des travaux. Dix pièges à balles grand modèle sont posés à 200 mètres. Il reste uniquement la finition à terminer. Plusieurs tests ont été réalisés. Ils sont très efficaces. Les modèles prévus à 50 et 100 mètres n'ont pas été réalisés comme demandé sur le plan. Cette non-conformité a entraîné des retours d'éclats, qui, bien qu'ils ne représentent pas un danger direct pour les tireurs, ont endommagé les portes-cibles. Ne voulant prendre aucun risque, ils ont été retirés pour modification par le fabricant. Dès la présence d'un engin de manutention sur le stand, ils seront remis en place.

### Permanences

Le président Francis ETIENNE félicite les Responsables De Tir qui donnent de leur temps pour la bonne tenue du stand lors des permanences.

### Administratif et financier

- Les factures émises aux **administrations** sont désormais traitées par la plateforme **Chorus Pro**. Le traitement et les délais de paiement sont ainsi facilités, réduits et sécurisés. Le trésorier appliquera systématiquement cette procédure.
- Le SCAE et la préfecture du VAR ont contrôlé le stand. Ils ont constaté quelques lacunes mineures qui ont été corrigées.

### Dernières consignes

- Rangez vos chaises. Ramassez vos étuis, gobelets et boîtes de boissons vides. Déposez les dans les poubelles appropriées et laissez votre emplacement propre.
- **TOUT LICENCIÉ DÉTENTEUR** d'une attestation d'autorisation d'arme devra s'être acquitté du renouvellement de sa licence avant le **1er SEPTEMBRE DE L'ANNÉE SPORTIVE**. Surveillez votre EDEN, il doit être à jour.

# Rapport financier relatif à l'année 2025

Le rapport financier de l'année 2025 est présenté à l'assemblée par le trésorier, Christophe RUSSEAU. Le Commissaire aux comptes, Didier SAUVANT, désigné pour cette mission, atteste avoir pris connaissance des éléments présentés et valide la conformité des comptes.

Suite à cette présentation, il est proposé à l'assemblée générale de donner quitus au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

## **Résultat du vote :**

- Contre : aucun.
- Abstention : aucune.

Le quitus est donc accordé à l'unanimité. Le président, Francis ETIENNE, remercie l'assemblée pour sa confiance, ainsi que le trésorier pour la qualité du travail accompli tout au long de l'exercice.

## Année 2025/2026

### Travaux

Notre priorité reste la sécurité et le confort des adhérents :

- L'entretien du terrain doit être finalisé. La location d'engins de travaux publics est à prévoir.
- Nous cherchons un moyen de vision des cibles à 200 mètres. Un système de location de caméra portable avec tablette tactile individuelle est à l'étude.

### Sécurité

#### **RAPPEL :**

- Pour se rendre aux cibles, restez sur les pistes tracées et ne longez pas la falaise. Surtout, **NE TRAVERSEZ PAS LES PLATEAUX !!!**
- N'oubliez pas que la chasuble réflectorisée est obligatoire.

### Cotisations

Après concertation et vote en réunion, il a été décidé d'augmenter la cotisation annuelle de 5€, la portant ainsi à 175€. Ce montant sera maintenu jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026.

## **Résultat du vote :**

- Contre : aucun.
- Abstention : aucune.

La décision est donc adoptée à l'unanimité.

## Administratif

**SIA** : Réalisez vos transferts d'armes chez un armurier agréé. Surveillez votre attestation de détention qui est valable 5 ans. En cas d'incertitude, n'hésitez pas à contacter les responsables de tir. Ils sont là pour vous renseigner et vous épauler.

## Renouvellement de deux postes d'administrateurs

Conformément à l'article 11 des statuts, deux postes d'administrateurs sont renouvelables :

- **Olivier LLORCA** : ne souhaite pas se représenter.
- **Christèle DELORME** : revient sur sa décision initiale et confirme sa volonté de se représenter.

Par ailleurs, **Stéphane MENAGER**, Vice-Président, nous informe qu'il ne pourra plus consacrer suffisamment de temps à l'AMT. Il exprime le souhait de quitter ses fonctions et ne se représente pas. Sa demande est acceptée par l'assemblée.

Deux candidatures spontanées, adressées par écrit par des adhérents souhaitant s'impliquer dans le Comité Directeur, ont été examinées et validées lors d'une réunion préalable :

- **Jacques BLOT**
- **Jean-Baptiste CESANA**

### Résultat du vote :

- Contre : aucun.
- Abstention : aucune.

Les candidatures sont acceptées à l'unanimité. Le nouveau Comité Directeur sera présenté lors de la prochaine réunion, au cours de laquelle les postes d'administrateurs seront attribués.

## Questions diverses

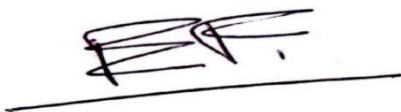
Le tarif des invités est passé à 40€, est-il possible de créer un tarif famille (conjoint, enfant) ?

**Réponse** : La somme désormais demandée a fait baisser la fréquentation du stand (pour le bien-être de tous). Chaque adhérent licencié a droit à un invité par session et ce deux fois par an (sous réserve du contrôle au FINIADA). En respectant cela, il n'y aura ni discrimination ni favoritisme. Ce sujet sera étudié lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Merci à tous pour votre participation.

## Clôture de séance à 17h30

**Le Président**  
Francis ETIENNE



**Le Secrétaire**  
Christophe DUCHI

